



Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

## Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Potton tenue **vendredi le 6 août 2010** à 8h à la salle des comités de l'hôtel de ville. La séance débute à 8h.

Sont présents, le Maire Jacques Marcoux, la conseillère Diane Rypinski Marcoux et les conseillers Michael Cyr, Michel Daigneault, Michael Head, Jacques Hébert et Christian Rodrigue. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La session est présidée par le maire. Le directeur général, Monsieur Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen ne prend part à l'assemblée.

### 1- OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le maire, Jacques Marcoux constate le quorum et déclare la session ouverte.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010 08 34

Il est proposé par Michael Cyr  
et résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### ORDRE DU JOUR de l'assemblée extraordinaire du 6 août 2010 à 8h

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et présences
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Terminaison de l'emploi du Technicien en prévention incendie
- 4- Varia
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

**Adoptée.**

### 3- RÉSOLUTION METTANT FIN À L'EMPLOI DU TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE.

2010 08 35

**ATTENDU** les insatisfactions du Conseil concernant Monsieur Sébastien Manseau, occupant le poste de technicien en prévention incendies dans l'administration du Canton de Potton,

**ATTENDU** que Jacques Marcoux, Maire et Thierry Roger, Directeur général / secrétaire trésorier, ont rencontré au préalable Monsieur Sébastien Manseau afin de l'informer de la démarche demandée par les membres du Conseil, quant à cette insatisfaction,

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu

**QUE** le Conseil mette fin à l'emploi de Monsieur Sébastien Manseau,

**ET QUE** le Conseil autorise le paiement du préavis de deux (2) semaines prévu par la loi, de même que deux (2) semaines supplémentaires aux fins d'une allocation de départ.

Initiales du maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Très.

**Adopté.**

**Adoptée.**

4- **VARIA**

5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Rodrigue et résolu que l'assemblée soit levée à 17h42.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux  
Maire

Thierry Roger,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Marcoux, maire de la municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.